

ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLLANS SUR-OUVEZE
du 27 juillet 2011
par les élus de « Mollans Autrement »

1) INTERCOMMUNALITE :

- Rappel

La loi du 13 avril 2011 entraîne un regroupement des intercommunalités qui doit intervenir avant le 31 décembre 2011 et prendre effet en 2013.

Mollans fait partie de la communauté de communes du Pays de Buis les Baronnies comprenant 22 communes pour une population de 5 973 habitants, dont 2 358 à BUIS.

Monsieur le Préfet de la Drôme, qui en dernier ressort, a la haute main sur les regroupements, préconise la fusion de la communauté de communes du Pays de Buis-Les-Baronnies avec les communautés de communes

- des Hautes Baronnies : 11 communes (1 637 habitants dont SEDERON),*
- du Val d'Eygues : 20 communes (14 359 habitants dont NYONS),*
- du Pays de Rémuazat : 13 communes (974 habitants dont REMUZAT).*

Cela représenterait au total 22 943 habitants sur un territoire de 66 communes !!! (3 autres communes sont susceptibles d'y être rattachées).

Le Conseil Municipal devait se prononcer avant le 31 juillet sur la proposition de regroupement de Monsieur Le Préfet de la Drôme.

Le débat lors de la séance du 27 juillet s'est déroulé dans un climat d'échange et avec le souci indéniable de l'intérêt collectif.

Les Conseillers ont tout d'abord constaté que la proposition de Monsieur le préfet ne semblait répondre ni à l'esprit de la Loi, esprit qui est précisé notamment dans une circulaire du Ministre de l'Intérieur, ni aux échanges épistolaires du Ministre avec le Président des Maires de France.

Le maintien de la Communauté de Communes du Pays de Buis, en l'état, devrait être possible puisqu'elle répond d'ores et déjà aux critères énoncés par la Loi et qu'elle a fait la preuve de sa solidarité et de sa créativité.

Le Conseil à l'unanimité a donc refusé le projet de fusion préconisé par le Préfet de la Drôme. Toutefois si le maintien de la Communauté de Communes actuelle n'était pas pris en compte Monsieur le Maire a demandé au Conseil de mettre à l'étude la possibilité d'un rattachement de Mollans à la Communauté de Communes de Vaison-la-Romaine qui est favorable à l'intégration des communes de MOLLANS, MERINDOL, MONTBRUN, REILHANETTE et BARRET.

Il a été souligné que la situation géographique de MOLLANS au confluent de l'Ouvèze et du Toulourenc, l'économie locale, les flux de populations, les distances, inclinaient à ce dernier rapprochement. Les intercommunalités de part et d'autres de limites territoriales (départements) ne sont pas exclues.

Tout au cours de l'Histoire, dès l'antiquité, les liens politiques, religieux, économiques, entre Mollans et la Vallée de l'Ouvèze, et notamment Vaison ont été confirmés.

NdR : Rappelons que lors de la création des départements (1793), la haute vallée de l'Ouvèze était provisoirement rattachée au département de la Drôme !

2- QUESTIONS DIVERSES :

Compte tenu des justifications fournies au Conseil celui-ci a accordé au Comité des Fêtes un complément de subvention (6 000€) pour 2011.

Nota : nos commentaires sont en script